

Dispositif de reconnaissance Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Annexe 5

FICHE DE SUIVI

Cette fiche recense l'ensemble des éléments de suivi caractérisant les PAT reconnus par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Ils doivent être transmis par les DRAAF/DAAF aux services de la DGAL à chaque nouvelle reconnaissance et à chaque reconduction de reconnaissance, et, en tout état de cause, pour chaque PAT reconnu, avant le 31 janvier de chaque année afin d'assurer le suivi des projets au niveau national.

Nom du projet :

Projet alimentaire territorial émergent de la Dracénie

Niveau de reconnaissance :

1

Date de la première reconnaissance : 11 mai 2022

Date de la dernière reconduction : -

Lauréat de l'AAP national du PNA :

Non

Structure porteuse du projet : Communauté d'agglomération Dracénie Provence Verdon Agglomération

Type de structure : EPCI

Localisation : 83050

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur

Département : Var

Contact : Caroline BAILLY, chargé de développement agricole et alimentaire caroline.bailly@dracenie.com
/ 04 83 08 30 16

Site Internet : (le cas échéant, adresse du site)

Territoire engagé dans un contrat/projet territorial :

CLS

PCAET

Nombre de communes sur le territoire : 23

Nombre d'habitants sur le territoire : 105 000

Superficie du territoire : 914 km²

Densité de population : 115hab/km²

Résumé du projet : Les élus du territoire souhaitent vivement positionner l'agglomération comme porteuse d'un véritable projet alimentaire de territoire, en se fixant pour ambition de :

- **Soutenir une agriculture vivrière et de qualité** sur le territoire : doubler la production alimentaire du territoire et atteindre l'objectif de 50 % d'exploitations vivrières en agriculture biologique dans les 5 années à venir.

- **Favoriser une alimentation saine et de qualité**, en particulier pour les plus jeunes et les personnes en situation de précarité.

Contexte : Dracénie Provence Verdon agglomération est un territoire rural qui regroupe 23 communes autour de celle de Draguignan (40 000 habitants) dans le Var. Elle comprend près de 105 000 habitants avec

une croissance démographique non négligeable de 0,9% par an pour un territoire de 914 km² soit 15% de la superficie du département.

Son activité économique est essentiellement orientée vers une économie présentielle privée et publique.

Objectifs : Soutenir et développer une agriculture vivrière et de qualité sur le territoire : doubler la production alimentaire du territoire et atteindre l'objectif de 50 % d'exploitations vivrières en agriculture biologique dans les 10 années à venir.

- Favoriser les installations agricoles et la diversification vers des productions alimentaires
- Orienter la production vivrière vers des pratiques agro-écologiques, en favorisant le partage des bonnes pratiques, et ce, autour de trois enjeux :
 - La biodiversité ;
 - La ressource en eau ;
 - La lutte contre le risque incendie ;

Favoriser une alimentation saine et de qualité, en particulier pour les plus jeunes et les personnes en situation de précarité autour de trois objectifs :

- Favoriser la mise en place de la loi EGALIM dans la restauration collective locale, et ce, en commençant par les cantines scolaires du territoire ;
- Lutter contre la précarité alimentaire, en s'appuyant sur les initiatives locales
- Contribuer activement à la mise en œuvre du Plan National Nutrition Santé localement.

L'agglomération souhaite ainsi se positionner comme facilitateur et catalyseur d'actions à même de mettre en œuvre des politiques nationales en faveur de l'alimentation.

Partenaires : Chambre d'agriculture du Var, SAFER, CERPAM, AGRIBIOVAR/ADEAR, AUDAT, DDETS, CD83, CAF83, CCAS, DPVa

Gouvernance : En amont de la rédaction du présent document, les Vice-Présidents de DPVa respectivement délégués aux circuits courts et à l'agriculture accompagnés par la chargée de mission agriculture ont rencontré individuellement ou par petit groupe l'ensemble des Maires de la Dracénie accompagnés de leurs équipes sur la thématique agricole et alimentaire. Des Maires et élus « référents » particulièrement sensibles à la démarche ont alors pu être identifiés et sont prêts à s'investir dans les ateliers thématiques rassemblant les partenaires et acteurs concernés.

Un Comité Alimentaire de la Dracénie (COMALID) élargi sera constitué des membres suivants :

- o Référents communaux (à minima 1 par commune) ;
- o Vice-Président DPVa sur la base du volontariat et dans les délégations (agriculture, ruralité tourisme, culture, cohésion sociale, gestion et valorisation des déchets, développement durable) pour favoriser la transversalité ;
- o Partenaires techniques et financiers ;
- o Autres acteurs ou partenaire impliqué par la démarche ;

Ce Comité élargi est une instance de proposition qui sera réunie en ateliers de travail thématiques.

Il a pour fonction de faciliter la concertation et de créer une réelle transversalité et synergie entre les différents acteurs du PAT favorisant ainsi l'émergence de projets et actions. Respectivement les Viceprésident et élus communaux référents se feront les porte-paroles des travaux menés et les rapporteront en bureau communautaire et conseil municipal.

➤ Un Comité de pilotage, composé des partenaires techniques et financiers et des Vices-Présidents référents, aura en charge de débattre des orientations du PAT et de proposer un arbitrage qui sera ensuite soumis à l'avis de la commission ad hoc de DPVa et à la validation du bureau communautaire.

Animation – suivi – Coordination :
 1 ETP Chargé de développement agricole et alimentaire (en poste)
 Accompagnement ingénierie, animation par l'AUDAT.VAR

Diagnostic territorial : en cours

Plan d'actions :

- Justice sociale** : prévu
- Lutte contre le gaspillage alimentaire** : prévu
- Éducation à l'alimentation** : prévu
- Restauration collective** : prévu

Actions principales menées :

- Rencontre de chaque maire des communes du territoire – Identification des attentes / projets ;
- Mise en place de référents dans chaque commune ;
- Avis favorable de la commission agriculture interne à DPVa ;
- POPI : Enquête auprès des éleveurs dans le cadre de la réalisation du Plan d'Occupation Pastoral Intercommunal (POPI) ;
- Information du Conseil de développement et création d'un atelier thématique spécifique dont un représentant siègera à terme à la COMALID.

Actions principales envisagées :

- * Identification du foncier agricole à potentiel alimentaire ;
- * Identification de secteurs sensibles d'un point de vue environnemental au regard des pratiques agricoles ;
- * Etat des lieux des initiatives et stratégies communales mobilisant du foncier agricole ;
- * Enquête « producteurs » ;
- * Diagnostic des cantines scolaires - tarification sociale / Identification des grosses unités de RHD et de leurs caractéristiques principales au regard de la loi EGalim ;
- * Identification des pratiques et attentes des distributeurs locaux – approvisionnement / dons alimentaires) ;
- * Enquête consommateurs – jeune public
- * Intégration du dispositif pilote Alim'Activ – mise en réseau des acteurs des initiatives sociales et solidaires en lien avec la précarité alimentaire
- * Etat de lieu et mise en réseau des initiatives sur le territoire en lien avec l'éducation à l'alimentation.

Budget total du projet : 150 000€

Financeurs et montants associés

Financement	Année	Montants	Financier
AAP national PNA			
Enveloppe régionale ADEME		100000	ADEME
Plan de relance PAT			
FNADT		12600	
Autofinancement		37400	
Budget total		150000	